



**26,27,28
NOVEMBRE
2008
DIJON**

PARC DES EXPOSITIONS

**DOSSIER
D'INSCRIPTION
À RETOURNER À :
SARL CONTACT'S
ENTREPRISSIMO**

**5-7 RUE
DE LA GRANDE FIN
21121
FONTAINE-LES-DIJON**

DOSSIER DE RÉSERVATION

Entreprissimo 2008

l'événement

À remplir en lettres capitales

Raison sociale :

Adresse :

..... Ville : Code postal :

Tél : Fax :

Email : Site internet :

Siren :

SERVICE, PERSONNE RESPONSABLE DU DOSSIER

Nom : Prénom :

Fonction :

Email : Tél/portable :

RÉFÉRENCIEMENT

Afin d'assurer la visibilité de votre société / organisme sur l'ensemble des supports de communication (dépliant, site Internet, mémo plan), nous vous remercions de bien vouloir indiquer votre Nom Commercial (par défaut, nous référencerons la « Raison Sociale » inscrite en page I)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

CHOIX DU VILLAGE

Je désire être exposant sur le village :

CRÉATION TRANSMISSION
 COMMUNICATION

FRANCHISE
 SERVICES À L'ENTREPRISE

TOURISME D'AFFAIRES
 TIC

Description de l'activité :

.....
.....

Thème présenté sur le stand :

.....
.....

3 JOURS, 3 THÈMES : MERCI DE NOUS COMMUNIQUER VOTRE SOUHAIT DE TRAITER UNE DES TROIS THÉMATIQUES CI-DESSOUS SUR VOTRE STAND

Développement durable

Précisez :

Emploi, recrutement, formation, handicap

Précisez :

Entreprises et collectivités

Précisez :



CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 27 DE LA LOI DU 6 JANVIER 1978, LES INFORMATIONS QUI VOUS SONT DEMANDÉES SONT NÉCESSAIRES POUR LA GESTION DE VOTRE DOSSIER PAR LA CCI DIJON. VOUS POUVEZ À TOUT MOMENT ACCÉDER À CES INFORMATIONS ET EN DEMANDER LA RECTIFICATION. PAR NOTRE INTERMÉDIAIRE, VOUS POUVEZ ÊTRE AMENÉ À RECEVOIR DES PROPOSITIONS D'AUTRES SOCIÉTÉS OU ASSOCIATIONS. SI VOUS NE LE SOUHAITEZ PAS, MERCI DE COCHER CETTE CASE.

STAND & EXPOSITION

1) RÉSERVATION D'UN STAND

Afin de répondre entièrement à vos attentes, nous vous proposons 3 types de stands

STAND NU Vous avez l'habitude de faire appel à un standiste pour l'aménagement de votre espace, vous avez déjà un stand « fabriqué » à adapter sur Entreprissimo, cette formule est pour vous. Moquette ignifugée, un disjoncteur IKW, 100 invitations. ATTENTION : le stand nu ne comprend pas de cloisonnement, de rail de spots, ni d'enseigne drapeau.

STAND ÉQUIPÉ Vous avez déjà quelques visuels, un stand parapluie, cette formule est pour vous. Moquette ignifugée, 1 boîtier électrique de 1kw, 1 rail de 3 spots par module de 9m², cloisonnements mélaminés couleur poirier, 1 enseigne drapeau double face, 100 invitations. ATTENTION : Le stand équipé ne comprend pas de mobilier. Catalogue de mobilier disponible sur simple demande à votre contact commercial.

STAND CLÉ EN MAIN Vous voulez être présent sur Entreprissimo mais vous manquez de temps. Cette formule est pour vous, nous prenons tout en charge. Votre communication en amont du salon avec le soutien de l'ACI (Académie Commerciale Internationale) Votre espace d'exposition sur le salon : vous n'avez qu'à nous fournir votre logo et vous aurez un stand personnalisé à vos couleurs et adapté à vos besoins. Moquette ignifugée (4 couleurs au choix), 1 boîtier électrique de 2kw, 1 rail de 3 spots par module de 9 m², cloisonnements « tapissier » (en coton gratté 4 couleurs au choix), 1 réserve de 1m² (stands inférieur à 18m², 2m² stand supérieur ou égal à 18m²), un crédit mobilier pour une valeur de 20€ HT/m², 1 enseigne drapeau double face avec personnalisation logo, 200 invitations.

NOUVEAU

Contact commercial :
Elisabeth Prévost
03 80 55 05 68
06 82 58 61 67
entreprissimo@wanadoo.fr

NOUVEAU

RÉSERVATION DE STAND	STAND NU 116 € HT/M ²	STAND ÉQUIPÉ 172 € HT/M ²	STAND CLÉ EN MAIN 345 € HT/M ²	OFFRE PROMO
6 M ²	-	<input type="checkbox"/> 1032 € HT	-	* = une place Soirée de gala offerte ** = deux places Soirée de gala offertes *** = trois places Soirée de gala offertes Valeur de la place : 110 € HT
9 M ²	<input type="checkbox"/> 1044 € HT	<input type="checkbox"/> 1548 € HT*	<input type="checkbox"/> 3105 € HT*	
18 M ²	<input type="checkbox"/> 2088 € HT*	<input type="checkbox"/> 3096 € HT*	<input type="checkbox"/> 6210 € HT**	
27 M ²	<input type="checkbox"/> 3132 € HT*	<input type="checkbox"/> 4644 € HT*	<input type="checkbox"/> 9315 € HT***	
36 M ²	<input type="checkbox"/> 4176 € HT**	<input type="checkbox"/> 6192 € HT**	<input type="checkbox"/> 12420 € HT***	
+ DE 36 M ²	NOUS CONSULTER			
TOTAL 1			€ HT	

2) NETTOYAGE DU STAND (FACULTATIF)

Le nettoyage des allées et des espaces communs du salon est assuré chaque matin avant l'ouverture du salon.

Le nettoyage des stands comprend : Aspiration des moquettes + Vidage et nettoyage des corbeilles à papiers + Dépoussiérage des objets meublants.

SURFACE	6 À 18 M ²	19 À 36 M ²	37 À 50 M ²	+ DE 50 M ²
FORFAIT 3 JOURS	<input type="checkbox"/> 40 € HT	<input type="checkbox"/> 58 € HT	<input type="checkbox"/> 73 € HT	<input type="checkbox"/> 100 € HT
TOTAL 2				€ HT

Pour toute inscription avant le 30 septembre 2008, les droits d'inscription sont offerts.

3) DROIT D'INSCRIPTION (OBLIGATOIRE)

Le référencement de votre société dans les supports de communication (site Internet, guide visiteur, porte plan...), l'assistance du service de presse de l'organisateur avec la diffusion de vos animations sur le site Internet, le suivi administratif et logistique, 8 badges exposants, 1 pass parking exposant offert par société (dans la limite des places disponibles).

Si vous hébergez sur votre stand des co-exposants :

Nom de la 2^{ème} société :

Nom de la 3^{ème} société :

Assurance : L'organisateur n'est pas tenu responsable des vols pouvant intervenir pendant le montage, la durée du salon et le démontage. Il est donc fortement conseillé à l'exposant de souscrire une police d'assurance appropriée ou de se rapprocher de son assurance. Pour plus de détails consultez le «Règlement général».

TOTAL 3	180 € HT x NOMBRE DE SOCIÉTÉ SUR LE STAND = 180 € x =	€ HT
----------------	--	-------------

TOTAL STAND & EXPOSITION (1+2+3) = = **€ HT**

SOIRÉE DE GALA (JEUDI 27 NOVEMBRE 2008)

Profiter de cette occasion unique pour rencontrer de nouveaux clients, inviter et remercier vos clients, partenaires ou collaborateurs.
En 2007, 600 chefs d'entreprises étaient réunis pour cette soirée exceptionnelle.

1) Je réserve.....place(s) x 110 € HT, soit..... € HT

2) Je réserve.....table(s) (10 personnes par table) x 1000 € HT soit..... € HT

TOTAL SOIRÉE DE GALA (1+2) =

€ HT

BÉNÉFICIEZ DES PLUS ENTREPRISSIMO !

ATELIERS ET CONFÉRENCES : 3 JOURS POUR ÉCHANGER.

EN 2007, 53 ATELIERS ET PLUS DE 2500 PRÉ-INSCRIPTIONS SUR LE SITE INTERNET.

Organisez votre atelier pratique ou intervenez lors d'une conférence.

Je souhaite recevoir l'appel à intervention aux ateliers et conférences d'Entreprissimo

RENDEZ-VOUS D'AFFAIRES : 3 JOURS POUR RENCONTRER DE NOUVEAUX CLIENTS.

EN 2007, PLUS DE 150 DÉCIDEURS ET DONNEURS D'ORDRE ONT SOUHAITÉ VOUS RENCONTRER.

Optimisez vos contacts grâce à des rendez-vous confidentiels préparés, très ciblés et validés par vous-même.

NOUVEAU : ces rendez-vous sont gérés directement à partir de votre fiche exposant via internet. Plus tôt vous aurez renseigné cette fiche, plus tôt vous aurez la possibilité d'être contacté par des visiteurs qualifiés pour des rendez-vous d'affaires.

Je souhaite pouvoir être contacté par mail pour des rendez-vous d'affaires

SPEED BUSINESS ECOBIZ : 3 JOURS POUR DÉVELOPPER VOTRE RÉSEAU

« UN MAXIMUM DE CONTACTS EN UN MINIMUM DE TEMPS ! » + DE 500 RENCONTRES EN 2007 !!

Je souhaite pouvoir participer au Speed Business Ecobiz

L'EFFET BOOSTER DE VOTRE COMMUNICATION : LES PACKS MARKETING !

NOUVEAU

4 formules de sponsoring uniques pour vous assurer une visibilité maximum avant pendant et après Entreprissimo.

PACK BRONZE : 2 000 € HT

- Insertion de votre bandeau publicitaire sur le mail de confirmation d'inscription envoyé aux visiteurs. Plus de 2 500 visiteurs ont demandé leur badge via le site www.entreprissimo.fr en 2007.
- Insertion de votre bandeau dans une newsletter de septembre Entreprissimo l'événement envoyée à 10 000 contacts...
- Votre logo sur les plans d'orientation du salon à l'accueil.
- Un ¼ de bandeau dans Entreprissimo le Mag (numéro de novembre, décembre), cahier spécial Salon, diffusé à 19 000 chefs d'entreprise.
- Repiquage de votre logo et de votre numéro de stand sur les badges (quadri), distribués, en 2007, à plus de 6000 visiteurs et 300 exposants.

PACK VERMEIL : 4 500 € HT

- Insertion de votre bandeau publicitaire sur la rubrique visiteur du site www.entreprissimo.fr. Plus de 30 000 visites sur le site internet en 2007.
- Insertion de votre bandeau dans deux newsletters de novembre Entreprissimo l'événement envoyées à 10 000 contacts.
- Votre logo sur les plans d'orientation du salon à l'accueil.
- Une 2^{ème} ou 3^{ème} de couverture dans Entreprissimo le Mag (numéro de novembre, décembre), cahier spécial Entreprissimo l'événement, diffusé à 19 000 chefs d'entreprise.
- Votre logo sur les lacets « porte badge » distribués, en 2007, à plus de 6000 visiteurs et 300 exposants.

PACK ARGENT : 3 000 € HT

- Insertion de votre bandeau publicitaire sur le e-badge envoyé aux visiteurs. Plus de 2 500 visiteurs ont demandé leur badge via le site www.entreprissimo.fr en 2007.
- Insertion de votre bandeau dans deux newsletters d'octobre Entreprissimo l'événement envoyée à 10 000 contacts.
- Votre logo sur les plans d'orientation du salon à l'accueil.
- Une 1/2 page dans Entreprissimo le Mag (numéro de novembre, décembre), cahier spécial Salon, diffusé à 19 000 chefs d'entreprise.

PACK OR : 5 500 € HT

- Insertion de votre bandeau publicitaire en page d'accueil du site www.entreprissimo.fr. Plus de 30 000 visites sur le site en 2007.
- Insertion de votre bandeau dans les deux newsletters de novembre « compte à rebours » Entreprissimo l'événement envoyées à 10 000 contacts.
- Votre logo sur les plans d'orientation du salon à l'accueil.
- Une 4^{ème} de couverture dans Entreprissimo le Mag (numéro de novembre, décembre), cahier spécial Salon, diffusé à 19 000 chefs d'entreprise.
- Repiquage de votre logo et de votre numéro de stand sur les badges (quadri), distribués, en 2007, à plus de 6000 visiteurs et 300 exposants.

Contact Organisation :
Emilie BILLOT
03 80 65 92 36
e.billot@dijon.cci.fr

Contact Partenaire,
Packs et Solutions
Personnalisées :
Vanessa MERLE
03 80 65 92 39 -
v.merle@dijon.cci.fr

TOTAL PACK MARKETING PACK..... =

€ HT



RECAPITULATIF DE VOTRE COMMANDE

Entreprissimo

l'événement

À RETOURNER
À SARL CONTACT'S-ENTREPRISSIMO
5-7 RUE DE LA PETITE FIN
21121 FONTAINE-LES-DIJON
FAX : 03 80 53 74 61

■ TOTAL STAND & EXPOSITION	=	€ HT
■ TOTAL SOIRÉE DE GALA	=	€ HT
■ TOTAL PACK MARKETING	=	€ HT
■ TOTAL GÉNÉRAL HT	=	€ HT
■ TVA 19,6%	=	€ HT
■ TOTAL TTC	=	€ HT
■ ACOMPTE 50%	=	€ HT
■ MONTANT RESTANT DÙ	=	€ HT

POUR TOUTE COMMANDE AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2008 :

Règlement de l'acompte représentant 50% du montant total à la commande. Le solde sera versé au plus tard le 14 novembre 2008.

POUR TOUTE COMMANDE APRES LE 30 SEPTEMBRE 2008 :

Règlement du montant total TTC à la commande.

Aucune installation NE SERA POSSIBLE sans le règlement total de la facture avant l'ouverture du salon.

Dès réception de votre inscription et de votre acompte de 50%, vous recevrez par mail votre login et mot de passe pour accéder à votre espace exposant sur www.entreprissimo.fr.

Je choisis de régler par :

- Chèque à l'ordre de Sarl Contact's Entreprissimo
- Mandat administratif
- Virement bancaire au compte de : Banque Rhône Alpes Dijon Toison d'Or (voir RIB ci-dessous)

Titulaire du compte : CONTACT'S SARL

Banque	Agence	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10468	02617	11147200201	53	Banque Rhône Alpes Dijon Toison d'Or
IBAN FR76 1046 8026 1711 1472 0020 153 BIC RALPFR2G				
Adresse : SARL CONTACT'S - 5-7 rue de la Grande Fin - 21121 Fontaine-lès-Dijon				

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et conditions générales de vente ci-après, et en accepte sans réserve ni restriction toutes les clauses.

Nom du signataire (en capital) :

Fonction :

Société / Organisme :

Date :

Signature :

Cachet de l'entreprise



RÈGLEMENT ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1. Champ d'application et inscription

Toute inscription implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales de location de surfaces d'exposition.

Article 2. Déroulement du salon

2.1 Le Salon débutera le 26 novembre 2008 à 10h00 pour se terminer le 28 novembre 2008 à 17h00. Il se tiendra au Parc des Expositions et Congrès de Dijon, 3 Boulevard de Champagne, 21000 DIJON.
2.2 Les surfaces d'exposition attribuées devront être aménagées au plus tard le 25/11/08 et le démontage des stands devra être terminé au plus tard le 29/11/08 à 17h00.

Article 3. Inscription - réservation de stand

3.1 Seules les demandes réalisées au moyen des dossiers originaux fournis par l'organisateur ou la société Contact's sont considérées ; lesdits dossiers sont soit adressés par l'organisateur ou la société Contact's aux organismes ou sociétés en ayant fait la demande, soit librement imprimables sur le site www.entreprissimo.fr

3.2 Les dossiers originaux d'inscription doivent être envoyés à l'adresse suivante : Sarl Contact's - 5 - 7 rue de la Grande Fin - 21121 Fontaine-lès-Dijon ou par fax au 03 80 53 74 61.

3.3 L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par un organisme ou une société ayant participé à un précédent « Entreprissimo l'événement » et qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté partiellement des obligations lui incombant.

3.4 L'organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion du Salon et notamment lorsque la totalité des espaces a été souscrite.

3.5 L'organisme ou la société dont la demande d'inscription est refusée en sera informé par écrit et sera intégralement remboursé par l'organisateur du montant de la somme versée lors de son inscription. Cet organisme ou cette société ne pourra en aucun cas et pour aucun motif, notamment le fait que sa candidature ait été sollicitée par l'organisateur, prétendre à une indemnité de quelque nature que ce soit.

Article 4. Procédure de positionnement

Toute société ayant retourné son dossier d'inscription accompagné du règlement de l'acompte de 50%, avant le 30 septembre 2008, bénéficie d'un positionnement prioritaire.

Pour tout dossier d'inscription retourné au-delà du 30 septembre 2008, le positionnement du stand s'effectue après celui de l'ensemble des marques inscrites sur la liste prioritaire.

Le choix des emplacements de stands s'effectue par village au prorata des surfaces réservées et par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription.

Article 5. Conditions de paiement

Toute demande d'inscription transmise sans solde avant le 14/11/08, ne sera pas enregistrée.

5.1. Pour toute commande avant le 30 septembre 2008 : un acompte de 50% du montant total sera exigé au moment de la commande. Le solde sera versé au plus tard le 14 novembre 2008.

5.2. Pour toute commande après le 30 septembre 2008 : le règlement du montant total TTC sera exigé au moment de la commande. Aucune installation NE SERA POSSIBLE sans le règlement total de la facture avant l'ouverture du salon.

Article 6. Annulation de la réservation

6.1 La réservation exprime un consentement irrévocable.

6.2 Toute demande d'annulation doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception auprès de l'organisateur.

6.3 Si la demande d'annulation intervient avant le 20/11/08, l'acompte de 50% perçu lors de l'inscription sera conservé à titre d'indemnité.

6.4 Si la demande d'annulation intervient après le 20/11/08, la totalité du montant TTC de la réservation et des sommes sera exigible et conservée à titre d'indemnité de rupture.

Article 7. Déroulement de la manifestation

7.1 Le salon débutera le 26 novembre 2008 à 10h00 pour se terminer le 28 novembre à 17h00. Il se tiendra au Parc des Expositions de Dijon, hall 2, avenue des Grands Ducs d'Occident, 2100 DIJON.

7.2 Le plan du salon est établi par l'organisateur qui décide de l'implantation des stands par espaces thématiques et est communiqué au Client dans un délai fixé par l'organisateur. Chaque Client s'engage

donc à se conformer aux décisions prises par l'Organisateur sans que celles-ci ne puissent faire l'objet d'aucun recours.

7.3 La participation à un précédent « Entreprissimo l'événement » ne crée, en faveur du Client, aucun droit à un emplacement déterminé.

7.4 Avant l'ouverture du salon, chaque Client devra soumettre l'aménagement et la décoration de son stand à l'approbation de l'Organisateur afin que ce dernier puisse vérifier l'agencement final des stands.

7.5 Les surfaces d'exposition attribuées devront être aménagées le 25 novembre 2008 et occupées par les Clients les 26, 27 et 28 novembre 2008. A défaut, et sauf cas de force majeure excluant la responsabilité du Client, lesdites surfaces seront considérées comme disponibles et pourront recevoir une nouvelle affectation sans que le Client défaillant puisse prétendre à une indemnité ou à un remboursement quelconque.

7.6 Toute utilisation d'éléments sonores ou bruyants sur le stand du Client est interdite, sauf accord préalable de l'Organisateur.

7.7 Tous objets encombrants (construction de stand, moquette, mobilier...) décors, supports de communication (magazines, journaux, plaquettes...) laissés par le Client ou ses fournisseurs après la clôture du Salon sera enlevé par le Parc des Expositions.

7.8 Des photographies seront prises pendant le Salon. Ces photographies, sur les quelles peuvent apparaître les logos, marques et modèles exposés par le Client sur son stand, sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la promotion du Salon sur support papier ou internet. Le Client qui ne souhaite pas que tout ou partie de son stand ou un des éléments qui est représenté (logos, marques, modèles) figure sur les photographies utilisées pour la promotion du Salon doit en aviser l'Organisateur par écrit à l'adresse mentionnées à l'article 3.2 des présentes.

Article 8. Règlements et consigne de sécurité

8.1 Les jours, horaires, modalités de montage et démontage des stands, le Guide Expositant et la réglementation du Parc des Expositions sont disponibles sur demande auprès de l'Organisateur.

8.2 D'une façon générale, les Clients sont tenus de respecter les lois et règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons, ainsi que les consignes de sécurité édictées par la préfecture. A titre particulier, les Clients doivent se conformer aux règlements et consignes de sécurité du Parc des Expositions. En tout état de cause, les marchandises, produits ou services présentés par le Client doivent être conformes aux règles et normes françaises et européennes.

8.3 Chaque Client s'engage à respecter et à faire respecter par ses salariés et sous-traitants la réglementation mentionnée à l'alinéa précédent ainsi que les consignes précisées dans le Guide Expositant.

Article 9. Modifications

9.1 L'Organisateur se réserve le droit de procéder, à tout moment et sans recours possible de la part des Clients, à toute modification utile ou nécessaire au bon déroulement du Salon et notamment à tout changement d'horaire, d'emplacement ou d'aménagement d'un stand.

9.2 Toute modification est notifiée par écrit aux Clients

9.3 Chaque Client reconnaît ce droit de modification à l'Organisateur et s'engage à accepter et à appliquer toutes nouvelles dispositions imposées par celui-ci du fait de ces modifications.

9.4 L'Organisateur a seul le pouvoir de décider de tous cas non prévus aux présentes conditions générales. Toutes ses décisions sont prises sans recours possible et sont immédiatement exécutoires, ce que chaque Client reconnaît et accepte.

Article 10. Assurance

L'organisateur ne souscrit aucune police d'assurance globale et n'encourt, de ce fait, aucune responsabilité (dans le cas du dommage, détérioration...) pour le matériel ou la décoration exposée, quelque soit la cause de ces dommages ou détériorations, du fait d'erreurs ou négligences de l'équipe de l'expositant ou des fournisseurs. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol.

Il est donc fortement conseillé à l'expositant de souscrire une police d'assurance appropriée ou de se rapprocher de son assurance. Les exposants doivent s'assurer d'une présence permanente sur leur stand pendant les heures d'ouverture du salon Il est également conseillé de ne pas laisser de matériels sensibles sur le stand pendant la nuit. Pendant la période de gardiennage de nuit, la société de gardiennage décline toute responsabilité quant aux vols de matériels sensibles sur votre stand (appareil photo, ordinateur...).

Article 11. Inexécution

11.1 Toute inexécution de l'une de ses obligations prévues aux présentes conditions générales de location de surface d'exposition pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive du Client défaillant sans que celui-ci puisse prétendre à aucun remboursement ni à aucune compensation.

11.2 La réservation sera résiliée de plein droit après mise en demeure effectuée par l'Organisateur et restée sans réponse dans un délai de 15 jours.

11.3 L'Organisateur pourra disposer de la façon qui lui conviendra des réservations ainsi libérées.

Article 12. Annulation du Salon

12.1 Dans le cas où, pour une raison de force majeure, le Salon ne pourrait avoir lieu, les Clients ne sauraient prétendre à aucune indemnité, ni compensation, de quelque nature que ce soit.

12.2 Après paiement de toutes les dépenses engagées, les sommes restant éventuellement disponibles seront réparties entre les Clients, au prorata des sommes versées lors de l'inscription ou de la réservation sans qu'ils puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit et pour quelque cause que ce soit.

Article 13. Modalités de diffusion des Annonces Publicitaires

13.1 Les éléments techniques (image, scripts, textes, logos, fichiers) composant les Annonces Publicitaires doivent respecter les instructions communiqués par l'Organisateur et être fournis dans les délais indiqués par l'Organisateur afin de permettre leur insertion sur les Supports.

13.2 En cas de non respect des délais de remise de ces éléments par un Partenaire, l'Organisateur mentionnera uniquement le nom de ce dernier sur ses Supports, sans que ledit Partenaire ne puisse prétendre à aucune indemnité ou compensation quelle qu'elle soit à ce titre.

13.3 Les Partenaires s'engagent à informer l'Organisateur de toute modification concernant leurs logo, nom commercial ou tout autre élément distinctif tel que déjà communiqué au public.

Article 14. Responsabilités

14.1 Le Partenaire ayant souscrit à une offre « Supports de communication » proposant de sponsoriser des événements se déroulant sur le Salon est seul responsable de ses éventuels salariés et sous-traitants intervenant, à quelque titre que ce soit, dans le cadre de sesdites offres.

14.2 Le Partenaire est responsable du paiement et de l'obtention des droits et des autorisations nécessaires à la diffusion de ses Annonces Publicitaires. Il certifie le contenu de ses Annonces Publicitaires ne contrevient aucune disposition législative ou réglementaire et/ou aux droits de tiers, et ne comporte aucune imputation ou allusion diffamatoire ou dommageable à l'égard de tiers.

14.3 La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée en cas d'omission ou erreurs de reproduction, composition ou autre qui surviendrait sur l'un quelconque des Supports, quelle qu'en soit la forme et le mode de diffusion.

14.4 Tout préjudice, y compris les préjudices commerciaux et les troubles de jouissance, qui pourrait être subi par les Partenaires et dont l'Organisateur ne serait directement responsable, ne saurait, pour quelque que cause que ce soit, engager la responsabilité de l'Organisateur.

14.5 En tout état de cause, quel que soit le fondement des réclamations éventuelles du Partenaire, la responsabilité totale de l'Organisateur sera limitée à des dommages et intérêts ne pouvant excéder le montant total de la réservation.

Article 15. Garanties

Le Partenaire garantit l'Organisateur contre tout recours émanant des auteurs, illustrateurs, photographes, musiciens, mannequins et d'une manière générale, de toute personne qui s'estimerait lésée par la diffusion d'une Annonce Publicitaire, à quelque titre que ce soit. En conséquence, le Partenaire garantit et indemniser l'Organisateur contre toutes actions, réclamations et procédures (incluant les frais de justice, frais et honoraires de conseil) fondées sur le contenu de ses Annonces Publicitaires, ainsi que tous dommages, coûts, engagements de responsabilité et dépenses résultant de ces actions, qui pourraient être engagées par tous tiers, à quel titre que ce soit.



Entreprissimo

l'événement

0 810 720 801
APPEL GRATUIT
www.entreprissimo.fr

CONTACTS :
Emilie Billot
Chef de Projet Entreprissimo
e.billot@dijon.cci.fr
03 80 65 92 36

Vanessa Merle
Chargée des Partenariats
v.merle@dijon.cci.fr
03 80 65 92 39

COMMERCIALISATION DES STANDS :
Contact's
Elisabeth Prévost
entreprissimo@wanadoo.fr
03 80 55 05 68
06 82 58 61 67



CCI
DIJON

Partenaires Officiels



Partenaires Associés

